



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale



ATELIER DES JEUNES LEADERS DU PATRIMOINE MONDIAL AFRICAIN

20-25 Mai 2022
Le Cap, Afrique du Sud



Déclaration de la jeunesse africaine sur la convention du patrimoine mondial en Afrique : Les 50 prochaines années

Le Cap, le 25 mai 2022

Nous, les participants de l'Atelier des jeunes leaders du patrimoine mondial africain qui s'est tenu du 20 au 25 mai 2022 au Cap, en Afrique du Sud, exprimons notre plus grande reconnaissance au Fonds pour le patrimoine mondial africain (FPMA), au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour nous avoir donné l'occasion d'apprendre et de participer à un atelier qui a changé nos vies.

Cela nous a permis de réaliser un bilan des 50 premières années de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique, tout en traçant la voie à suivre pour que les jeunes puissent se projeter et s'imaginer comme les futurs gardiens du patrimoine mondial en Afrique.

Avec la présence et la participation active de 28 jeunes leaders venant de 17 pays africains, l'atelier nous a donné l'occasion d'interagir et d'échanger des idées avec des jeunes venant de divers horizons, domaines et perspectives, ce qui nous a permis de mieux comprendre l'état actuel de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial en Afrique.

Conformément aux aspirations de l'Agenda 2063 : «L'Afrique que nous voulons», qui envisage une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ; il est nécessaire d'adopter une approche multidimensionnelle fondée sur la participation active de sa jeunesse pour une «Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées» (aspiration 5).

Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans les processus de la Convention du patrimoine mondial en Afrique en tant qu'innovateurs, créateurs et agents du changement en servant le continent par le biais de programmes de renforcement des capacités, de coopération interétatique et de collaboration intergénérationnelle.

Par conséquent, nous recommandons de :

1. Encourager le dialogue intergénérationnel afin d'accroître la participation des jeunes aux processus décisionnels liés au patrimoine mondial ;
2. Tenir compte, au niveau des États parties de l'existence et de la volonté des jeunes citoyens de s'impliquer davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à identifier, sauvegarder et valoriser les richesses du patrimoine culturel et naturel ;
3. Fournir aux jeunes des opportunités de renforcement des capacités, des plateformes et des ressources adéquates, y compris financières, afin de les équiper pour préserver, protéger, conserver et gérer leur patrimoine ;
4. S'assurer que la participation et l'implication des communautés locales ne restent pas une activité théorique mais deviennent une réalité pratique qui englobe les systèmes de gestion traditionnels ;
5. Donner la priorité aux jeunes et aux communautés locales vivant dans et autour des sites du patrimoine mondial africain dans la gestion, la conservation et les activités génératrices de revenus ;
6. Renforcer les compétences en matière de culture numérique et accélérer l'utilisation d'outils numériques, y compris les médias sociaux, les nouvelles technologies et les infrastructures modernes - logiciels et matériels - pour l'identification, la gestion, la protection et la promotion du patrimoine ;
7. Façonner un avenir durable en accord avec l'Agenda 2030 en conciliant la conservation, le développement, le tourisme et les activités entrepreneuriales liés au patrimoine par la promotion de pratiques durables ;
8. Favoriser les synergies dans la mise en œuvre des six conventions culturelles de l'UNESCO et d'autres instruments en Afrique afin de mieux refléter les spécificités des biens patrimoniaux africains et de renforcer leur protection.

PLAN D'ACTION

Nous appelons les États parties africains, les institutions chargées du patrimoine et tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial à :

1. Développer et soutenir la création d'un réseau panafricain de jeunes ambassadeurs du patrimoine mondial reconnus aux niveaux national et international ;
2. Augmenter et offrir des opportunités de mentorat, de stage, de renforcement des capacités et d'emploi, et institutionnaliser la collaboration entre les jeunes professionnels et les experts de haut niveau ;
3. Améliorer les législations nationales pour renforcer la participation des jeunes dans les organes de décision et les initiatives en faveur du patrimoine mondial ;
4. Soutenir les associations de jeunes, les fondations et les ONG travaillant activement dans le domaine du patrimoine dans la mise en œuvre de leurs activités respectives, en leur fournissant des ressources techniques et matérielles et en leur allouant des budgets substantiels ;
5. Encourager et fournir une éducation communautaire et une formation pratique pour sensibiliser efficacement les communautés aux questions relatives au patrimoine en mettant l'accent sur les connaissances et les systèmes de gestion traditionnels ;
6. Assurer une représentation adéquate des jeunes et des communautés locales vivant dans et autour des sites du patrimoine mondial africain dans les emplois et les activités liés à ces sites, sur la base de critères de sélection justes et équitables ;
7. Renforcer la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique de l'UA pour l'Afrique (2020-2030) en intégrant des supports numériques dans l'identification, la protection, la gestion et la promotion du patrimoine ;
8. Créer des bases de données numériques sur notre patrimoine mondial afin d'améliorer l'accessibilité des informations et renforcer la protection et la conservation (par exemple, en utilisant des technologies de pointe telles que les SIG, la photogrammétrie et la modélisation 3D, le balayage laser et les applications de télédétection) ;
9. Tenir leurs engagements pour un avenir durable, conformément à l'Agenda 2030 des Nations Unies, en développant des stratégies et des initiatives inclusives pour concilier la conservation, le développement du tourisme et les activités entrepreneuriales liés au patrimoine ;
10. Augmenter et étendre la mise en place de pôles du patrimoine (heritage hubs) et de leurs activités pour les rendre accessibles à tous les jeunes ;
11. Assurer la communication entre les membres africains des différents organes subsidiaires des programmes et conventions relatifs au patrimoine par des réunions régulières impliquant les jeunes.

